



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le treize avril, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de Chancelade se sont réunis dans la salle ordinaire des séances, sur la convocation qui leur a été adressée le six avril deux mille vingt-trois par Monsieur le Maire, conformément aux dispositions des articles L.2121-10 et 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRÉSENTS : M. SERRE, Mme RENAUD, M. LAGOUTTE, Mme CHRIST, M. RIVOT, M. COUDASSOT-BERDUCOU, Mme FAURE, Mme MOULHARAT, Mme LAUQUERE, Mme TOULLIER, M. LAPEYRONNIE, M. THOUVENIN de VILLARET, Mme CUCCURU-RIVOT, M. RENO, Mme CASADO-BARBA, M. PUGNET, Mme CALEIX, M. GADY.

ABSENTS EXCUSÉS : M. KUYE (pouvoir à Mme FAURE), Mme DAUDOU-ESPOSITO, M. ANDRÉ J. (pouvoir à Mme MOULHARAT), Mme VANDENBERGHE (pouvoir à Mme TOULLIER), M. ANDRÉ É. (pouvoir à Mme LAUQUERE), M. MARCHIVE (pouvoir à M. LAPEYRONNIE), M. DUPEYRAT (pouvoir à M. PUGNET), Mme BAYET (pouvoir à M. GADY).

ABSENTS : Néant

Monsieur Yves THOUVENIN de VILLARET est élu secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Adoption et vote du budget primitif 2023 : Lotissement

Rapporteur : Madame Marie-Laure FAURE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 4 du décret n° 621587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité,

Vu la délibération n°D89_22 du 22 novembre 2022 portant mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter 1^{er} janvier 2023 ;

Vu la délibération n°D19_23 du 14 mars 2023 portant prise acte du débat d'orientations budgétaires 2023 ;

Vu l'avis des membres de la commission des finances réunie en date du 21 mars 2023 ;

Considérant que le budget primitif 2023 sera voté par nature et par chapitre globalisé ;

Considérant que le budget primitif 2023 du budget annexe « lotissement Majourdin » en équilibre réel et sincère en dépenses et recettes comme suit :

- Fonctionnement : 113 884,88€
- Investissement : 108 997,16€

AR Prefecture

024-212401020-20230413-D33_23-DE
Reçu le 18/04/2023

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents et représentés (par 19 voix pour et 6 voix contre : Mme CASADO-BARBA, M. PUGNET, Mme CALEIX, M. DUPEYRAT, Mme BAYET et M. GADY),

- **ADOpte** le budget primitif 2023 du budget annexe « lotissement Majourdin » en équilibre réel et sincère par nature et par chapitre globalisé.

Fait et délibéré à CHANCELADE, le 13 avril 2023.
POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS.

Certifié exécutoire compte-tenu :

- De la transmission en Préfecture le
- De la publication le

Pascal SERRE
Maire

